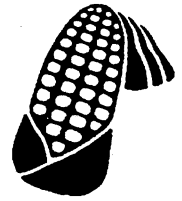




**AMÉRIQUE  
LATINE**



**D 2142 • AmL26**  
1-15 avril 1997

## *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

### **MOTS-CLEFS**

Indiens  
Terre  
Multinationale  
Spoliation  
Résistance

## **TERRES INDIGÈNES - I**

### **QUAND LES ENTREPRISES MULTINATIONALES PÉNÈTRENT SUR LES TERRES INDIGÈNES**

Cette livraison de DIAL comporte trois dossiers qui traitent tous de la question des terres indigènes. D'abord, une présentation plus synthétique de la situation en Amérique latine (DIAL D 2142), puis une approche plus détaillée de quelques cas en Amérique centrale (DIAL D 2143) et en Amérique du Sud (DIAL D 2144).

La pénétration des terres indigènes - ou, plus précisément, de ce qu'il en reste - par les grandes compagnies transnationales ou nationales ont déjà produit de sérieux dégâts tant sur l'environnement que sur la vie des communautés indigènes. À la recherche de pétrole, de réserves minières, de bois précieux, les compagnies pénètrent sur les territoires réservés aux communautés indigènes, avec le consentement des gouvernements

qui se réjouissent de voir affluer des investissements étrangers jugés indispensables à ce qu'il est toujours convenu d'appeler le "développement". Parfois séduites par les promesses des grandes compagnies, parfois mises devant le fait accompli, généralement victimes des dégâts produits en matière d'environnement, souvent menacées de destruction interne par l'introduction de cet univers étranger, les communautés indigènes s'efforcent de faire respecter leurs droits à la terre, à leur mode vie, à leur culture.

Les textes publiés dans ces trois dossiers successifs sont parus, sauf indication contraire, dans un numéro spécial de Noticias Aliadas, du 27 février 1997 (Pérou).

Face à un groupe nombreux de journalistes réunis dans le salon d'un des hôtels les plus luxueux de Lima, Héctor Sueyo Yunbuyo était fort loin de sa maison, située dans les profondeurs de la forêt au sud-est du Pérou. Vêtu de la tunique et de la toque à plumes du peuple autochtone harakmbut, Sueyo était à Lima pour annoncer que l'organisation à laquelle il appar-

tient, la Fédération indigène du Río Madre de Dios et des ses affluents (FENAMAD) avait été honoré en Espagne du prix Bartolomé de Las Casas. Ce prix est accordé annuellement aux organisations qui luttent pour la défense des peuples indigènes. La FENAMAD, fondée en 1992 ne défend pas seulement les Harakmbut, mais aussi les groupes indigènes qui à ce jour

n'ont pas eu de contacts avec la civilisation, dans la forêt du sud-est du Pérou. Ils disent que la lutte est urgente parce que la transnationale pétrolière Mobil prend en charge une concession pour l'exploitation du pétrole dans le département du sud-est de Madre de Dios.

"L'État est plus intéressé à accorder à Mobil la permission de rechercher du

#### **SOMMAIRE**

> **AMÉRIQUE LATINE : Terres indigènes I (1-3)**

> **AMÉRIQUE CENTRALE : Terres indigènes II : Honduras, Nicaragua, Panama (5-7)**

> **AMÉRIQUE DU SUD : Terres indigènes III : Brésil, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela (9-12)**

pétrole qu'à reconnaître les peuples indigènes", a déclaré Sueyo. "Le Pérou devrait être fier de ses peuples indigènes parce que nous pouvons aider au développement du pays."

En mars 1996, le gouvernement péruvien a signé un contrat avec Mobil qui permet à ce dernier d'exploiter les réserves pétrolières des lots 77 et 78 où vivent au moins cinq peuples indigènes. Le gouvernement reconnaît que les terres appartiennent aux peuples indigènes, mais pas les arbres qui croissent sur elles ni le sous-sol qui continue d'être la propriété de l'État.

Les Harakmbut ont été les premiers peuples de la région avec lesquels des contacts ont été pris il y a seulement 70 ans à l'apogée de l'exploitation du caoutchouc. Actuellement avec seulement 1500 membres - des 30 000 qu'il y avait il y a quelques décennies - les Harakmbut étaient peu connus en dehors de leur petite communauté jusqu'à ce qu'ils reçoivent une reconnaissance internationale avec le prix Bartolomé de Las Casas.

"Notre terre a été mise en vente aux transnationales et personne ne veut nous écouter à ce sujet. On leur permet de détruire nos terres et la connaissance que nous en avons, sans que nous ne puissions rien dire", dit Antonio Iviche Quique, président de la FENAMAD.



La FENAMAD n'est pas l'unique organisation qui lutte contre les entreprises internationales. Dans toute l'Amérique latine, les peuples indigènes ont recours aux tribunaux et organismes internationaux pour trouver de l'aide et mettre fin à l'exploitation sans discrimination de leurs terres ancestrales.

Au cours d'une réunion sur les ressources minières et les peuples indigènes qui eut lieu l'an passé sous les auspices du Conseil mondial des Églises, les représentants indigènes ont montré qu'ils étaient inquiets "de ce que leurs droits propres et fondamentaux comme peuples indigènes sont systématiquement foulés au pied, négligés et violés par les entreprises transnationales au nom de la cupidité et du profit".

Mais les indigènes n'ont pas seulement des problèmes avec les compagnies minières. En Argentine, les Wichí sont expulsés de leur territoire pour la construction d'un pont ; au Paraguay, c'est un barrage qui crée des problèmes aux Guarani ; dans le cas des Maya de Bêlize, c'est une route.

En Équateur<sup>1</sup>, les groupes indigènes d'Amazonie ont été impliqués dans une bataille légale contre la transnationale des États-Unis, Texaco, en raison de la destruction de leurs terres. Selon le groupe équatorien Action écologique, au cours des vingt ans pendant lesquels la compagnie pétrolière est restée dans le pays - elle est partie en 1992 - 3,2 millions de gallons<sup>2</sup> des déchets toxiques ont été déversés dans l'écosystème, 1,13 millions de m<sup>3</sup> de gaz ont été brûlés quotidiennement et 17 millions de gallons<sup>3</sup> de pétrole brut ont été répandus à la suite d'une trentaine d'accidents.

Bien que le gouvernement ait signé avec Texaco un accord selon lequel l'entreprise s'est engagée à nettoyer de grandes surfaces de la forêt du sud, les indigènes considèrent que l'accord est insuffisant et ont réclamé un milliard de dollars US à l'entreprise transna-

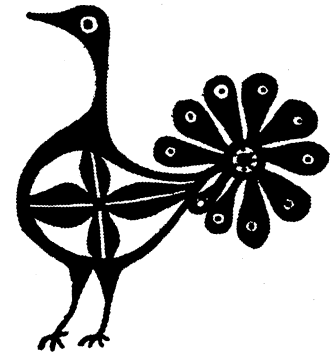
1. Cf. DIAL D 2116 (NdT).

2. Soit près de 130 000 (NdT).

3. Soit près de 650 000 hl (NdT).

tionale devant les tribunaux des États-Unis.

Toutefois, un juge de New York a refusé la demande des indigènes en disant que le cas doit être traité en Équateur.



Les peuples indigènes affirment qu'ils continueront leur procès dans leur pays, bien qu'ils aient peu confiance dans le système judiciaire équatorien. En plus de l'Équateur et du Pérou, des problèmes semblables avec les compagnies pétrolières ont lieu en Colombie, au Mexique et au Venezuela.

Le manque de confiance dans les autorités locales est aussi un élément commun aux groupes indigènes du Brésil<sup>4</sup> qui luttent contre les entreprises transnationales intéressées par les minéraux découverts dans les sous-sols des

4. Cf. DIAL D 2058 (NdT).

POPULATION INDIGÈNE D'AMÉRIQUE LATINE		
Pays	Population nationale (en milliers)	% de la population indigène (estimation)
Argentine	33 000	1
Bêlize	250	1
Bolivie	7 500	54
Brésil	155 000	1
Chili	13 000	6
Colombie	34 000	2
Costa Rica	3 000	1
Équateur	11 000	25
El Salvador	6 000	17
Guatemala	10 000	65
Honduras	6 000	7
Mexique	86 000	19
Nicaragua	4 000	4
Panama	3 000	8
Paraguay	4 500	6
Pérou	23 000	50
Venezuela	21 000	2

Sources : Amnesty International, Poverty and Power/CAFOD - Noticias Aliadas 5 octobre 1995

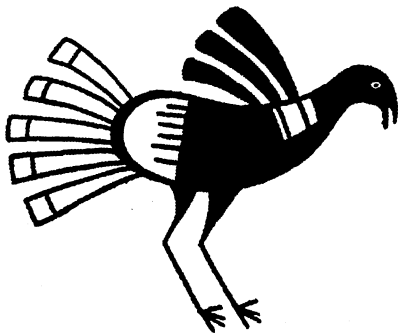
terres indigènes tout comme par les arbres qui poussent sur ces terres.

Bien que le conflit entre les peuples indigènes et les exploitants des mines au Brésil ait fait la une des journaux dans le monde entier, un nouveau problème, l'exploitation forestière, est passé quasi inaperçu. Des entreprises forestières de Birmanie, Indonésie, Corée et Malaisie ont acquis plus de 1,5 millions d'ha dans l'État du nord-est d'Amazonie pour entreprendre des coupes.

Bien que la Fondation nationale de l'indien (FUNAI), d'obédience gouvernementale, et le ministère de l'environnement affirment qu'ils ne permettront pas que l'on procède à des coupes sans discrimination en Amazonie - "si les entreprises forestières malaysiennes viennent au Brésil en pensant que c'est une république bananière, les choses ne se passeront pas très bien", a affirmé le ministre de l'environnement Gustavo Kraus - elles font très peu de cas des plaintes des peuples indigènes.

En novembre 1996 par exemple, les Katitaulhu dans l'État du Mato Grosso, au centre du pays, furent attaqués par un groupe de bûcherons illégaux qui sortaient de l'acajou de la réserve indigène Sarare. Quatorze Katitaulhu ont été blessés, ce qui constitue une grave menace pour un groupe de seulement 76 personnes.

Des défenseurs des droits indigènes et des groupes religieux affirment que la



FUNAI n'est pas seulement négligente, mais qu'elle a l'habitude de se ranger du côté des transnationales.

Au Nicaragua, la coupe sauvage d'arbres et l'indifférence gouvernementale sont une menace pour les indigènes sumu de la côte Atlantique.

En septembre 1996, les Sumu ont demandé à la Cour d'appel du Nicaragua de bloquer la concession gouvernementale de 63 ha de forêts faite à Solcarsa, une filiale de l'entreprise coréenne Kumyung. La demande fut rejetée par le tribunal et la même chose se produisit de la part de la Cour suprême.

L'administration de la présidente Violeta Chamorro (1990 - 1996) s'est obstinée dans cette position en dépit des protestations des Sumu.

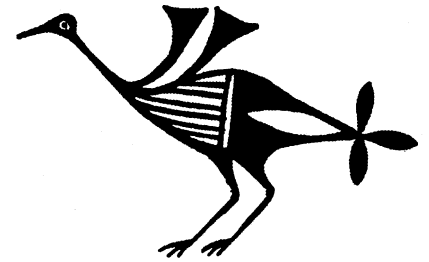
"Personne ne vit là", a déclaré Alejandro Lainez, fonctionnaire du ministère des ressources naturelles. "À moins que quelqu'un ne me montre un titre de propriété, ces terres appartiennent à l'État."

Les peuples indigènes du Panama sont confrontés à un problème semblable, eux qui luttent depuis vingt ans pour la délimitation de leurs terres. Le 28 janvier passé, le Congrès a délimité le territoire ngóbe-buglé, accordant à ce groupe le contrôle de 700 000 ha, soit 9 % du territoire national. Cependant, la création d'un district indigène n'a pas mis fin au conflit entre les Ngóbe-Buglé et le gouvernement sur la mine de cuivre qui se trouve dans leurs terres.

La loi qui a créé le territoire indigène accorde au gouvernement la souveraineté sur les régions où se trouvent des ressources minières, ce qui vise à préserver le contrat que le président Ernesto Pérez Balladares a signé à la fin de l'année dernière avec l'entreprise canadienne Panacobre pour extraire ces richesses minières dans les terres ngóbe-buglé.

Les Ngóbe-Buglé, bien qu'ils soient

satisfaits de la délimitation de leurs terres, insistent sur le fait qu'ils continueront la lutte contre les projets de l'entreprise canadienne. Ils disent que la mine provoquera le déplacement de 15 000 personnes et générera plus de 50 millions de tonnes de déchets.



Bien que l'Amérique latine soit le continent le plus riche en biodiversité et en groupes humains - le Pérou par exemple possède 84 des 108 zones écologiques qui existent dans le monde et plus de 50 groupes indigènes différents habitent sur son territoire - elle offre aussi les matières premières que les entreprises veulent exploiter. La majorité des pays de la région sortant d'années de débâcles économiques, ils leur est difficile de refuser la promesse d'argent provenant des investissements étrangers dans les mines ou dans le pétrole.

Bien que le conflit entre l'exploitation des ressources naturelles et les peuples indigènes ne date pas d'aujourd'hui, la globalisation actuelle de l'économie et les politiques du libre marché en Amérique latine ont facilité la venue des transnationales dans la région.

Les ressources naturelles, autrefois considérées comme stratégiques par les pays, sont maintenant en vente aux plus offrants, même si cela détruit les peuples indigènes et l'environnement.

*Lucien O. Chauvin*

*Traduction et titres DIAL.*

*En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.*

**DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org**

**Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F**

**Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris  
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50  
Fax 01 45 55 28 13.**